

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC Technologie

Part C : Code ISIN FR0000442329

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

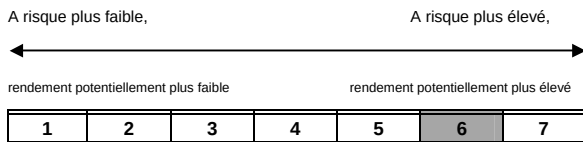
- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de valoriser, sur la période de placement recommandée, un investissement en actions de sociétés intervenant dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies, négociées essentiellement sur les marchés européens.
- ▶ L'indicateur composite pour information est composé de :
 - 30% MSCI Europe Information Technology (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des technologies de l'information.
 - 30% MSCI Europe Telecommunication Services (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des opérateurs de télécommunications.
 - 30% MSCI Europe Media (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des médias.
 - 5% MSCI Europe Health Care Equipment & Supplies (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des équipements et fournitures médicales.
 - 5% MSCI Europe Biotechnology (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des biotechnologies.

- ▶ L'équipe de gestion adopte, sur une base discrétionnaire, une philosophie de gestion active. La principale source de performance est la sélection de valeurs essentiellement basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et sur l'attractivité de leur valorisation.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en tant qu'unité de compte globale de contrat d'assurance vie exonéré d'impôt sur le revenu (contrat DSK).
- ▶ Le FCP est essentiellement investi dans des actions de sociétés appartenant aux secteurs des télécommunications, des médias et de la technologie, sur les marchés européens et internationaux.
- ▶ Le FCP peut investir en obligations et titres de créances dans la limite de 25% de l'actif.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques d'actions et de change.
L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les revenus sont capitalisés.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité des marchés actions européens et internationaux.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 5 %

Frais de sortie aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

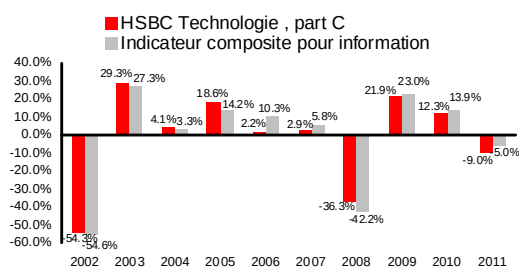
Frais courants 2,35 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2011 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ La part C a été créée le 14 mars 2000.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : Les parts C sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en tant qu'unité de compte globale de contrat d'assurance vie exonéré d'impôt sur le revenu (contrat DSK).
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
 - HSBC Technologie, part D (code ISIN : FR0000442337)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 mai 2012.

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC Technologie

Part D : Code ISIN FR0000442337

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

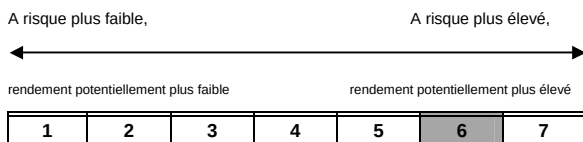
- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de valoriser, sur la période de placement recommandée, un investissement en actions de sociétés intervenant dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies, négociées essentiellement sur les marchés européens.
- ▶ L'indicateur composite pour information est composé de :
 - 30% MSCI Europe Information Technology (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des technologies de l'information.
 - 30% MSCI Europe Telecommunication Services (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des opérateurs de télécommunications.
 - 30% MSCI Europe Media (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des médias.
 - 5% MSCI Europe Health Care Equipment & Supplies (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des équipements et fournitures médicales.
 - 5% MSCI Europe Biotechnology (NR)
Cet indice, dividendes nets réinvestis, est représentatif de l'ensemble des actions européennes appartenant au secteur des biotechnologies.

- ▶ L'équipe de gestion adopte, sur une base discrétionnaire, une philosophie de gestion active. La principale source de performance est la sélection de valeurs essentiellement basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et sur l'attractivité de leur valorisation.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en tant qu'unité de compte globale de contrat d'assurance vie exonéré d'impôt sur le revenu (contrat DSK).
- ▶ Le FCP est essentiellement investi dans des actions de sociétés appartenant aux secteurs des télécommunications, des médias et de la technologie, sur les marchés européens et internationaux.
- ▶ Le FCP peut investir en obligations et titres de créances dans la limite de 25% de l'actif.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques d'actions et de change.
L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les revenus sont distribués.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité des marchés actions européens et internationaux.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 5 %

Frais de sortie aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

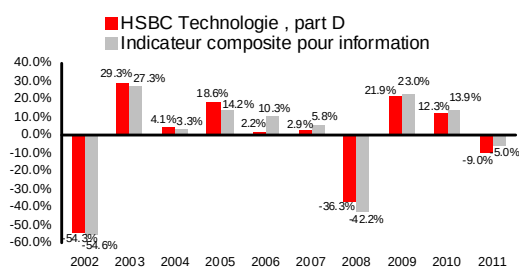
Frais courants 2,35 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2011 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ La part D a été créée le 14 mars 2000.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : Les parts D sont des parts de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en tant qu'unité de compte globale de contrat d'assurance vie exonéré d'impôt sur le revenu (contrat DSK).
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
 - HSBC Technologie, part C (code ISIN : FR0000442329)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 mai 2012.